

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne : 20 c.
Réclames, — : 30
Faits divers, — : 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées sans restitution dans ce dernier cas. Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
Chez MM. HAVAS-LAFFITE et Co,
Place de la Bourse, 8.

ABONNEMENT.

Saumur :
Un an : 30 fr.
Six mois : 16
Trois mois : 8
Poste :
Un an : 35 fr.
Six mois : 18
Trois mois : 10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;
A PARIS,
Chez DONGREL et BULLIER,
Place de la Bourse, 33.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,
12 Juillet 1876.

Bulletin politique.

LE DEVOIR DU SÉNAT.

Chaque fois que le Sénat a été appelé à faire un acte de quelque importance, tous les organes de la coalition républicaine-radical ont pris soin de lui dicter d'avance son devoir et de lui déclarer, presque sur le ton de la menace, comment il doit agir, comment il doit voter.

Lorsqu'il s'est agi de l'élection de M. Richard, puis de celle de M. Buffet; lorsque la question de l'enseignement supérieur a été tranchée d'une façon si anti-libérale par la Chambre des députés; enfin, aujourd'hui même, en prévision du choix à faire pour un siège de sénateur inamovible, le Sénat entend et entend les journaux républicains modérés et radicaux lui imposer, de la façon la plus irrévérencieuse, leurs candidats et leurs volontés.

Ils ont essayé de la persuasion et des menaces; ils ont mis en œuvre tous les moyens d'intimidation, et leur mot d'ordre général consiste à informer chaque jour le Sénat qu'il n'a été institué que pour se mettre à la remorque de la majorité républicaine-radical de la Chambre des députés.

Il y a quelques jours encore, le Temps recommençait envers le Sénat l'emploi de cet étrange procédé politique. Continuant l'entreprise des journaux de la gauche, il adressait à la Chambre haute ce prodigieux ultimatum :

« Quant au Sénat, il a évidemment deux voies ouvertes devant lui. Il peut, cédant aux rancunes et aux préjugés des anciens partis, entrer dans la voie révolutionnaire du conflit, au bout de laquelle se trouvent la déconsidération de la Constitution et les crises fatales à la patrie. Il peut aussi, et

c'est à cette résolution que nous voudrions l'amener, comprendre la stérilité et le péril de l'abus de ses prérogatives légales; il peut se dire que sa véritable autorité n'est pas celle qu'il empruntera aux attributions dont il a été doté, mais celle qu'il tire de son autorité en quelque sorte personnelle. »

Il faut avoir l'absolutisme qui distingue les vrais républicains pour oser déclarer à une Assemblée qu'on lui mesurera l'usage « de ses prérogatives légales »; et il n'y a vraiment que les journaux de la gauche pour prétendre qu'un Sénat ne doit pas tirer « sa véritable autorité des attributions dont il a été doté. »

Et de quoi la tirera-t-il donc? De sa fantaisie? du bon plaisir des radicaux? de sa facilité même à se laisser régir par eux? En un mot, le Sénat n'aura de l'autorité et un rôle digne de lui que s'il abdique humblement devant les menaces des journaux de la gauche et devant la volonté des députés républicains plus ou moins radicaux.

Pour qu'on ne s'y trompe pas, le Temps prenait soin d'ajouter :

« Le Sénat peut jouer un très-grand et très-beau rôle constitutionnel, mais c'est à la condition qu'il renonce à être un simple empêchement pour devenir une force morale, qu'il renonce à être une protestation impuissante des choses vieillies et périmées, pour devenir l'expression des véritables instincts de la France, instincts si souvent mal compris. »

C'est là une mise en demeure d'abdication pure et simple, et ce langage est celui que tiennent depuis trois mois tous les journaux se disant républicains. Le Sénat deviendrait, pour leur plaisir, le satellite débile, sénile et obéissant de la majorité gauche de la Chambre des députés, ou il ne sera rien. Tel est le programme.

S'il en est ainsi, pourquoi a-t-on créé un Sénat? Pourquoi nous a-t-on fait payer sa création d'un prix si cher? car c'est pour avoir un Sénat que la loi Wallon a été adoptée par le gouvernement.

Une abdication du mandat essentiellement conservateur conduirait logiquement à démontrer que le Sénat ne doit pas exister et que, — l'équilibre étant rompu, — nous devons tous nous précipiter, la tête basse, dans ce courant radical que les prétendus modérés sont impuissants à diriger.

La Chambre haute a été créée pour être un élément pondérateur, pour faire contrepoids aux pressions excessives de la gauche et aux entraînements périlleux du radicalisme; elle a été instituée pour exercer un pouvoir compensateur et modérateur; en un mot, pour maintenir l'équilibre politique et nous empêcher de chavirer. Il suffit, pour s'en convaincre, de lire tous les discours relatifs à cette création.

Les journaux de la gauche, impatientes de détruire cet obstacle, prétendent, au contraire, que le Sénat n'aura de l'autorité et un rôle digne de lui que s'il abdiquait humblement devant leurs menaces et devant la volonté des députés républicains plus ou moins radicaux.

Le jour où cet équilibre n'existerait plus, le régime actuel lui-même serait lancé à toute vitesse vers une chute irréparable; vers un chaos radical au milieu duquel tous les bourgeois sceptiques et imprudents du centre gauche se verraient culbutés comme des naufragés, mais, cette fois, aussi ridicules qu'éperdus. Leur intérêt même, si la passion ne faisait pas obstacle à leur prévoyance, devrait leur dicter un langage tout opposé et en faire les défenseurs du rôle modérateur ou conservateur du Sénat.

Les journaux de la gauche font donc preuve de l'ignorance politique la plus évidente lorsqu'ils attaquent le Sénat et sa sagesse modératrice. Sans lui, sans elle, leur régime républicain serait déjà lancé, roulant vers ses folies les plus fatales, et ce sont justement les conservateurs qui seuls pourraient alors reprendre le pays pour le relever.

Les adversaires de la majorité conservatrice du Sénat sont donc aussi ingrats qu'ils sont haineux et inhabiles.

Quoi qu'il en soit, la Chambre haute connaît son mandat et le rôle politique qui est sa raison d'être. Elle ne peut manquer à ce devoir.

Le Sénat sait aussi qu'au milieu des minorités radicales et des abus que l'intolérance fait naître de toutes parts, il est le refuge suprême des intérêts conservateurs contre l'oppression. Il sait que sa majorité actuelle est un point d'appui nécessaire pour le maréchal-président, et que le pays a besoin d'avoir confiance en ces deux pouvoirs pour se sentir rassuré.

Chaque fois qu'une loi sera présentée, le Sénat doit voter comme une Assemblée modératrice; chaque fois qu'il y aura un sénateur à élire, les dissidences doivent disparaître et toutes les forces de la majorité doivent s'unir pour ajouter un conservateur de plus à ses rangs.

Nous ne cesserons de le répéter : le jour où le Sénat ne serait plus qu'une Assemblée secondaire, obéissant à l'impulsion donnée par les gauches de la Chambre des députés, le Sénat aurait perdu tout prestige, il aurait abdiqué toute sa force, et prouverait qu'il n'a pas de motif d'exister.

(La Patrie.)

Chronique générale.

Le projet de loi sur la collation des grades sera mis à l'ordre du jour du Sénat vendredi ou samedi au plus tard.

Le correspondant militaire du *Messenger du Midi* adresse à ce journal la nouvelle suivante :

« Nous pouvons annoncer que la question de l'appel des réservistes est, pour cette année, définitivement résolue. On avait d'abord songé à n'appeler qu'une classe, puis on avait voulu convoquer les hommes du premier ban de l'armée territoriale.

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

MÉMOIRES D'UN OUVRIER.

(Suite.)

Le moment du départ fut rude : c'était la première fois que je quittais la grande ville! J'étais accoutumé à sa crotte et à ses pavés, comme le paysan à la verdure ou à l'odeur des foins. J'avais mes rues d'habitude où je passais tous les jours; mon œil était fait aux gens et aux maisons; tout était devenu, par le long usage, comme une part de moi-même : abandonner Paris, c'était déménager à la fois mes goûts, mes souvenirs, ma vie entière.

Les voisins qui nous connaissaient depuis longtemps vinrent sur leurs portes pour nous dire adieu; quelques-uns nous plaignaient! cela me fit faire bon visage, je les saluai en riant.

Pour rien au monde je n'aurais voulu laisser voir ma tristesse; je sentais bien que ce départ forcé était une humiliation; il prouvait que le mauvais sort avait été plus fort que moi-même; je voulais

protester contre la défaite en ayant l'air de ne pas la sentir.

Quant à Geneviève, qui avait moins de regret, elle ne songeait pas à cacher qu'elle pleurait.

Chargée de paniers et de paquets, la pauvre femme répondait à tous les saluts et à tous les souhaits d'heureux voyage par des remerciements accompagnés de soupirs. Elle s'arrêtait à chaque porte pour embrasser une dernière fois les enfants!

Je m'impatiençais de ces retards et j'allais toujours en sifflant, afin de me donner une contenance.

Enfin, au détour de la rue, quand la dernière maison du faubourg eut disparu, je respirai plus librement.

Geneviève m'avait rejoint; nous montâmes ensemble dans la voiture qui portait notre pauvre mobilier, et nous prîmes le chemin de Montmorency.

Dieu sait combien de malédictions j'adressai en moi-même, pendant le chemin, à la lenteur du cheval et aux haltes du conducteur. Le sang me bouillait dans les veines.

Cependant, je me faisais; j'aurais eu peur, si j'avais parlé, d'en trop dire.

Geneviève faisait comme moi; enfin nous arrivâmes à la tombée du jour.

Le petit logement que j'avais arrêté était au bas

du village, dans une ruelle étroite où la charrette eut peine à passer.

J'ouvris la porte, mon cœur se serra; je fis signe à Geneviève d'entrer, et je retournai aider le voiturier à décharger les meubles.

Je ne voulais point voir le désappointement de la pauvre femme devant notre misérable réduit.

Elle comprit sans doute ce que je sentais, car elle reparut bientôt sur le seuil avec un sourire, en déclarant que nous serions là à souhait. Elle-même aida à tout transporter et à tout mettre en place.

Quand nous eûmes achevé, la nuit était close. Le voiturier repartit et nous restâmes seuls.

Notre logement se composait d'un rez-de-chaussée plus bas que la ruelle. Il avait été autrefois carrelé; mais les tuiles brisées formaient alors une sorte de macadamisage inégal et boueux. Une petite fenêtre donnant sur la cour du voisin apportait les odeurs du fumier qui s'y trouvait entassé, et une haute cheminée, qui occupait presque toute la largeur du pignon, renvoyait, par tous les vents, d'épais tourbillons de fumée dont le contact avait bronzé les poutres et la muraille.

Je contemplais ce triste bouge avec une sorte de stupeur. Soit que je l'eusse mal jugé au premier aspect, soit que mes dispositions fussent différentes, je lui trouvais un air malsain et délabré qui ne m'a-

vait pas d'abord autant frappé.

Nos meubles mis en place, et la présence de Geneviève, loin de l'égayer, semblaient l'avoir assombri; on sentait mieux la différence entre le logis quitté le matin et celui où nous nous trouvions alors. Paré de tout ce qui pouvait l'embellir, ce dernier ne laissait plus de doute possible et se montrait dans sa définitive laideur.

Malgré ses efforts pour paraître satisfaite, Geneviève éprouvait un malaise qu'elle ne pouvait cacher. Elle s'était assise sur le foyer, les deux coudes appuyés à ses genoux, et regardant devant elle.

J'étais placé à l'autre bout de la pièce, les bras croisés. Une petite chandelle qui finissait dans un bougeoir de fer-blanc nous éclairait seulement assez pour voir notre tristesse et notre misère. Je ne disais toujours rien; mais j'avais le cœur gonflé d'amertume.

Geneviève fut la première à sortir de cet abattement; elle se leva en poussant un soupir, comme si elle eût pris son parti, chercha le panier de provisions qu'elle avait apporté de Paris, et commença à mettre le couvert; mais le pain manquait.

Je sortis pour en acheter.

La boutique du boulanger était assez éloignée; lorsque j'y entrai, plusieurs voisins s'y trouvaient réunis devant le seuil; ils avaient l'air d'écouter un

» Il est enfin décidé que l'on appellera à l'activité, pour vingt-huit jours, deux classes de la réserve : celles de 1868 et de 1869.
» La nouvelle est officielle et sera prochainement publiée. Le crédit nécessaire est demandé. »

On lit dans le *Sémaphore* :

Le général Chanzy, gouverneur général de l'Algérie, est arrivé à Marseille sur le vapeur *Pajaccio*, de la compagnie Valéry. Le général est accompagné de M^{me} et M^{lle} Chanzy.

Voici les noms des membres de la commission chargée de l'enquête sur l'incident qui s'est produit aux compositions pour l'École polytechnique :

MM. Caillaux, sénateur, ancien ministre, président; Bertrand, membre de l'Institut, agrégé de la faculté des sciences; le général Boissonnet, sénateur; Carnot (Sadi), député; le général de Chanal, député; Desains, membre de l'Institut, professeur à la faculté des sciences; le général Duboys-Fresnay, sénateur; La Caze (Louis), député; Ricot, député.

La *Gazette de Voss* de Berlin raconte, sur un ton solennel, que la diplomatie allemande s'efforce d'empêcher le gouvernement français de donner suite au projet de créer une mer intérieure dans le Sahara, parce que ce projet entraînerait pour la Prusse un changement de climat des plus désastreux. La feuille allemande ne demandera pas une intervention armée, mais elle aime à espérer que la diplomatie sauvera l'Allemagne du coup mortel dont on veut la frapper.

Voici comment les *Droits de l'Homme* jugent la politique de M. Gambetta, dans une lettre qu'ils se font adresser par un correspondant imaginaire :

« M. Gambetta se possède, — il ne dit pas ce qu'il veut dire — cette phrase était voulue — ce fou furieux, c'est un furieux à froid — cette phrase, c'est toute sa politique. »

« Cette politique, c'est celle des mots. Elle consiste à remplacer les actes par des paroles violentes. Demandez une réforme à Gambetta, il répondra peut-être par une injure au parti bonapartiste, mais ce sera tout. N'est-il pas plus facile de déplacer une question que de l'étudier ? »

« Cette politique retentissante est aussi une politique de bascule. Les conservateurs peuvent donc être tranquilles : Gambetta leur reviendra demain. »

« Demain il prêchera de nouveau la conciliation, jusqu'au jour où il trouvera prudent de rallier à lui les républicains qui feraient mine de lui échapper. Car il peut faire face à une double situation, et donner de l'eau bénite à droite et à gauche. »

« L'éloquence de M. Gambetta consiste à être tour à tour violent et modéré, hors de mesure et hors de propos, à donner une

forme excentrique à des idées banales, à avoir des attitudes au lieu d'avoir une politique, à prendre des airs solennels et importants pour mieux grossir des questions de procédure et escamoter le fond de la question. »

Quelques radicaux ont saisi le conseil municipal de Paris de la proposition suivante :

« Les conseillers soussignés, considérant qu'il n'est pas admissible que, sous le gouvernement de la République, certaines rues de Paris continuent à rappeler les attentats commis le 2 décembre contre la République et la liberté, proposent au conseil de prier M. le préfet de la Seine de faire auprès de M. le ministre de l'intérieur les démarches nécessaires pour que les noms desdites rues disparaissent, et pour que les nombreux étrangers qui viendront à Paris à l'occasion de la prochaine exposition universelle n'aient plus à s'étonner de cette glorification persistante du parjure et du crime. »

Cette proposition a été, non pas adoptée à l'unanimité, comme l'ont annoncé certains journaux, mais renvoyée à la commission compétente.

Nous engageons cette commission, si elle est favorable à la proposition, à ne pas oublier le 4 septembre, afin que les « nombreux étrangers qui viendront à Paris à l'occasion de la prochaine exposition universelle n'aient plus à s'étonner de cette glorification du parjure et du crime. »

Les prétentions des radicaux parisiens vont plus loin.

L'illustre citoyen Brisson a obtenu le renvoi à la 4^e commission d'un projet de vœu ayant pour objet de substituer aux noms de saints ou de saintes inscrits à l'entrée des salles des hôpitaux et hospices, des noms de « médecins, savants, docteurs, chimistes et autres. »

Le but que poursuit le citoyen Brisson est de faire de nos hôpitaux et de nos hospices autant de panthéons à l'usage des grands hommes de la libre-pensée et du radicalisme.

Le nom de Voltaire rappellerait aux moribonds comment on meurt en avalant ses ordures; les noms de Diderot, d'Alembert, Lalande, Michelet, Quinet, etc., prodigueraient aux malades torturés par la maladie les consolations de la libre-pensée et de l'athéisme. Le nom de Jean-Jacques Rousseau aurait la place d'honneur aux Enfants-Trouvés, dont il est le patron naturel. Quant au citoyen Brisson, ce grand bienfaiteur de l'humanité souffrante, il substituerait son nom à celui de Saint-Vincent de Paul, et serait ainsi chargé de représenter le conseil municipal de Paris, ce conseil qui, dans un accès de charité, a supprimé ou réduit les allocations accordées aux établissements religieux de bienfaisance. L'excellente idée qu'a eue M. Brisson !

Nous lisons dans le *Propagateur* de Lille

— Pierre Henri n'a besoin de se cacher de personne, m'écriai-je, et la preuve, c'est que c'est lui qui vous parle.

Il y eut un mouvement général parmi les spectateurs. Le gros homme s'approcha du seuil.

— Ah! ah! voilà donc l'oiseau? dit-il en me regardant en face d'un air insolent; eh bien, je ne l'aurais pas reconnu au plumage pour un maître de la grande ville; il a l'air un peu bonasse!

— Vous verrez à l'œuvre ce qu'il sait faire, répliquai-je brusquement; les injures ne prouvent que la jalousie ou la malice: c'est au travail qu'il faut juger l'ouvrier.

— Reste à savoir si l'on en veut de ton travail! reprit le maître maçon grossièrement: tu m'as enlevé une pratique; mais si tu m'en enlèves une seconde, aussi vrai que je me nomme Jean Pérou, je t'éreinte à la première occasion.

Je sentis que je devenais pâle, non de peur, mais de dépit. Cette grosse figure rouge de colère, et ces petits yeux gris qui flamboyaient de menace me remuaient le sang; je regardai le maître maçon en face:

— Faudra voir ça! maître Pérou, repris-je en me contenant. Les gens qu'on veut éreinter ne se laissent pas toujours faire. Jusqu'à présent, j'ai défendu ma peau contre plus d'un mauvais compagnon, et j'espère ne pas la laisser à Montimancy.

les détails suivants sur les troubles de Saint-Aubert :

« Le calme est rétabli à Saint-Aubert. Le nombre des arrestations s'élève à une quinzaine. Mais l'instruction se poursuit. On estime à une vingtaine le nombre des émeutiers blessés connus jusqu'ici. On croit que beaucoup, craignant d'être arrêtés, n'osent pas divulguer leurs blessures. »

« Nous avons dit que la population totale de ce village atteignait à peine 2,500 âmes, et on a constaté que mercredi, au plus fort de l'émeute, on évaluait à près de 4,000 le chiffre des individus qui tenaient tête aux quelques brigades de gendarmerie envoyées pour mettre fin aux désordres. »

« On nous assure que M. le général en chef, commandant le premier corps d'armée, M. le préfet, M. le colonel de gendarmerie ont adressé des éloges à M. le capitaine Pol, commandant la gendarmerie de l'arrondissement de Cambrai sur la belle conduite qu'ont tenue en cette grave circonstance les gendarmes placés sous ses ordres. »

« Cet officier distingué, qui commande par intérim la compagnie du Nord, était à Lille quand ces événements se sont produits, et il n'a pu se rendre à Saint-Aubert que jeudi. »

Etranger.

Événements d'Orient.

L'Union reçoit de son correspondant particulier sur le théâtre de la guerre, placé de manière à bien juger l'ensemble des opérations, la dépêche suivante qui rend tout bulletin de la guerre inutile, car elle résume d'une manière très-nette la situation des quatre armées serbes. On verra que cette situation est toute autre que ne la présentaient les dépêches contradictoires reçues jusqu'à présent :

« Zimony, 40 juillet. »

« La situation des Serbes est périlleuse, la retraite du général Tcherniaeff étant compromise dans la vallée de la Nissava par Kérim pacha et Osman pacha, après les défaites de Stratimirovitz à Ak-Palanka et de Lechanin à Zaitchar. »

« Le quartier général a été, par mesure de prudence, transféré à Paratchin. »

« Le gouvernement prend des dispositions pour son transfert à Kragujevatz. »

« Antich est menacé à Novi-Bazar, par suite de l'échec du général Zaeh sur le plateau de Jasserovnik. »

« Il est question d'envoyer sa démission au général Tcherniaeff. »

« Ranko Olimpitz a été repoussé dans un assaut à Beljina. »

« Nouvelles générales, exceptionnellement mauvaises. »

« Bataille actuellement engagée près de Nisch. »

TURQUIE.

La *Correspondance Havas* public, d'après

— Eh bien, à la bonne heure! s'écria le maçon en relevant sa casquette; nous verrons ce que tu sais faire de tes poings! Le diable me brûle! j'en aurai le cœur net, et il ne sera pas dit que Jean Pérou se sera laissé couper impunément l'herbe sous le pied par un houisilleur de Paris.

Je ne répondis pas; la colère me gagnait et je me sentais près d'éclater. Je pris vivement le pain que j'étais venu chercher, et j'allais sortir quand le boulanger me réclama son paiement.

Je répondis que j'avais déposé l'argent sur le comptoir; mais le marchand déclara n'avoir rien reçu. Il s'ensuivit un débat que l'intervention du maître maçon ne tarda pas à aigrir.

Intéressé d'honneur, je soutenais mon affirmation avec persistance.

Au plus fort de la contestation, une petite fille qui se trouvait présente déclara à demi voix que je tenais l'argent caché entre mes doigts. Je rouvris vivement la main: c'était la vérité!

Dans mon trouble, j'avais repris sur le comptoir une pièce de douze sous et je l'emportais sans m'en apercevoir.

Le mouvement qui se fit parmi les spectateurs me donna le vertige; je voulus balbutier une explication; mais, me sentant soupçonné, je me troublai. J'étais inconnu, entouré de malveillance, sans aucun moyen de prouver que mon erreur avait été involontaire; je compris que toutes mes justifi-

une communication de l'ambassade de Saint-Petersbourg, la correspondance échangée entre le grand vizir et le prince Nikita, quelques jours avant la guerre. Le 20 juin, le prince vizir écrivait au prince que « les préparatifs de guerre se faisaient dans les provinces de la Monténégro. » En conséquence, la Sublime-Porte avait dû s'en émouvoir, et le sultan, « en vue le plus cher de son empire, » avait chargé le prince de « donner de franches et précises explications sur les motifs et le but véritable de ces armements. »

Voici la réponse du prince, datée de demain 21 juin :

« L'insurrection dans les provinces de la Monténégro et son gouvernement, la source d'espérance dont on ne se rend pas suffisamment compte, sans parler des charges imposées au peuple et par les sacrifices qu'elle a faits en faveur des blessés, des malades, des femmes et des enfants qui ont cherché un asile dans la Monténégro. »

« Le Monténégro ne peut refuser de continuer à se voir continuellement en butte aux attaques des armées turques. Bien qu'il ait toujours accueilli avec la plus grande confiance les assurances réitérées par les puissances que le Monténégro n'ait toute intention de prendre part à l'insurrection, le gouvernement monténégrin a vu tous les jours de nouvelles preuves que les soupçons continuèrent à se mesurer occasionnés par ces soupçons assistants et dirigés contre le gouvernement monténégrin ont pris depuis quelque temps un caractère menaçant. »

« La frontière a été soumise à une véritable blocus. Des forces turques considérables que ne l'exigent les besoins de la répression ont été concentrées dans l'Herzégovine et en Albanie, malgré les présentations qu'à ce sujet j'ai fait par la Sublime-Porte. J'ai reçu de Votre Excellence et de ses prédécesseurs des assurances rassurantes relatives au retrait de ces troupes; mais je dois constater avec regret que la concentration des troupes continue qu'un blocus effectif, — qui a causé plusieurs districts monténégrins une véritable détresse, — entoure mes frontières malgré toutes les déclarations faites par le gouverneur général de Scutari. En ces faits et de la tendance regrettable qui semblent révéler, mon devoir rigoureux de prendre des mesures de précaution je ne fais pas mystère, bien que je sois vivement et que j'aie le ferme espoir que ces mesures seront superflues. »

Le prince avait-il réellement, à cette époque, le « ferme espoir » que ses préparatifs militaires seraient superflus? On peut douter.

Quoi qu'il en soit, le 25 juin, le grand vizir répondait en ces termes au prince :

« Les préparatifs militaires que vous faites brusquement, je payai le marchand et je sortis. »

Le maître maçon était debout dans la baie de la porte, une épaule appuyée au chambranle et les pieds arc-boutés au côté opposé. Il me regardait ricanant.

— Manqué le coup! me dit-il ironiquement pour aujourd'hui, il faudra payer son pain au tarif.

— Laissez-moi passer! m'écriai-je à bout de patience.

— De quoi! de quoi! reprit-il de plus en plus provocant. On dirait que le Parisien se fâche.

— Le Parisien en a assez de vos injures, je tout tremblant de colère, et il veut que vous fassiez place.

— Vrai! et si je ne veux pas?

— Alors il se la fera.

— Ah! oui-dà; voyons voir un peu ça!

Je m'avancai résolument jusqu'à lui. Il était jours appuyé au mur, et les bras croisés.

— Jean Pérou, voulez-vous me laisser m'écriai-je les poings fermés.

— Non, dit-il en ricanant.

Je le saisis par le bras et je le poussai pour le forcer à me livrer passage.

(La suite au prochain numéro.)

gros homme qui parlait très-haut et avec un air de colère.

Je n'y pris point garde d'abord, et j'attendais la miche qu'on était allé me chercher dans l'arrière-boutique, quand j'entendis mon nom prononcé par le gros homme.

— Il se nomme Pierre Henri, dit la *Rigueur*, s'écriait-il; mais le diable me torde le cou si je ne lui change pas son nom en celui d'affamé! Quand je devrais vendre ma dernière chemise, je lui ferai plus de chicanes et d'avanies qu'il n'en faudra pour le mettre sur la paille.

— Au fait, si nous laissons les Parisiens s'établir dans le pays, ils viendront nous manger le pain jusque dans la bouche! fit observer un voisin, qu'à ses mains noires je reconnus pour un travailleur de fer.

— Sans compter qu'ils finissent toujours par faire banqueroute! ajouta l'épicier: à preuve, l'horloger de la grande place, qui est parti sans me payer.

— Et attends-toi que le nouveau maître maçon n'aura pas meilleure mémoire, reprit le gros homme; m'est avis que c'est quelque filou qui vient ici pour se cacher de la police.

Jusqu'alors j'avais écouté sans trop savoir si je devais avoir l'air d'entendre; mais, à ces derniers mots, le sang me monta à la tête, et je me retournai vers la porte:

« La continuation de la malheureuse insurrection de l'Herzégovine prouve de la façon la plus claire que nos forces militaires qui, d'après Votre Altesse, dépasseraient les besoins de la répression, ne sont pas numériquement assez considérables pour atteindre ce but.

» Néanmoins, ce but aurait été atteint si l'action des troupes n'était à chaque instant entravée par une foule d'obstacles et par des circonstances particulières dues à la configuration du pays.

» Quant à la concentration des troupes dont parle Votre Altesse, et qui tous les jours s'accroît de vous tranquilliser entièrement à ce sujet. Abstraction faite de nos troupes dans l'Herzégovine, dont les forces varient selon les besoins de la stratégie, il n'y a eu, sur aucun point de la ligne de démarcation, ni concentration de troupes ni aucune modification dans la répartition de nos forces militaires. Je rappellerai même ici que, contrairement à la résolution prise précédemment d'établir, par précaution, un corps d'armée de 20,000 hommes à Scutari, la Sublime-Porte a renoncé à prendre cette mesure à la suite des assurances données par Votre Altesse. Les dernières informations qui nous sont parvenues du vilayet de Scutari d'Albanie disent même que l'effectif des garnisons des petits forts du côté du Monténégro n'a pas été augmenté d'un seul homme depuis huit mois. Finalement, j'ajouterai, prince, que nos autorités n'ont jamais eu l'intention de troubler les communications de la principauté avec l'extérieur. Ce que je dis est prouvé par le fait que ces communications continuent sans interruption et que les Monténégrins peuvent entretenir des relations en toute liberté, sans être jamais inquiétés, avec Sputz, Podgoritza et Scutari. »

Le grand vizir se déclarait ensuite convaincu que, « malgré toutes les insinuations qui tendaient à ébranler la confiance du prince dans les sentiments et les intentions bienveillantes de la Sublime-Porte, il contribuerait à l'œuvre de pacification que poursuivait le gouvernement impérial dans l'Herzégovine. » Mehemet-Ruschdi pacha remerciait le prince Nikita d'avoir facilité les opérations de Moukhtar pacha, qui avait pu ravitailler Nikhitch et revenir à Gatchko sans difficulté. Il terminait en l'assurant que « S. M. I. le sultan appréciait à sa juste valeur cette nouvelle preuve des loyaux sentiments de Son Altesse, et qu'il tiendrait compte, en temps et lieu, de l'attitude que le prince avait observée dans ces circonstances. »

La communication de l'Agence Havas s'arrête là ; évidemment d'autres lettres ou dépêches ont été échangées avant la déclaration de guerre, et la publication en serait intéressante.

La situation en Bulgarie.

On écrit de Rouchouk à la Correspondance politique de Vienne :

« Les chiffres suivants sur le nombre des insurgés en Bulgarie peuvent être considérés comme exacts. Dans le cercle de Burgas et près de Varna se trouvent 800 hommes. Près de Schumla, dans la montagne, il y a environ 3,000 hommes ; il y a 6,000 hommes dans les défilés et les ravins de Cabrovo et de Ternovo. Trois bandes d'une force de 4,000 hommes parcourent les cercles de Karlok et de Kasanlik. Le plus fort détachement, qui compte au moins 5,000 hommes, se trouve dans le cercle de Plovdivin.

» Voici un exemple des atrocités commises par les Circassiens.

» A la Klissura, ils ont passé cent cinquante enfants au fil de l'épée.

» Les consuls généraux ayant présenté des observations au vali Assim-Pacha, ce dernier a répondu qu'il lui était impossible de réprimer les passions déchaînées.

» Après avoir longtemps gardé le silence, le gouvernement national secret de Bulgarie a adressé à toutes les communautés un manifeste dans lequel il ordonne aux Bulgares d'accepter les réformes turques, de payer les impôts et de servir la Porte de quelque façon que ce soit. »

Le Times dit que toutes les forces turques réunies en Bosnie et en Herzégovine ne montent qu'à 32,000 hommes, tandis que le corps Olympitz est de 44,000 hommes à lui tout seul, sans compter les 10,000 Monténégrins et les milliers d'insurgés et de volontaires.

La même feuille parle d'efforts faits par la Russie pour amener l'Autriche à fermer aux Turcs le port de Kleck.

SAUMUR

Il y a cinquante ans.

XXVII.

MADemoiselle Mars à Saumur.

Les mardi 4, jeudi 6 et dimanche 9 juillet 1826, M^{lle} Mars parut sur le théâtre de Saumur dans l'Ecole des Vieillards, de Casimir Delavigne, les Fausses Confidences, de Marivaux, Tartuffe, Valérie, la Fille d'honneur et le Jeu de l'Amour et du Hasard.

Le prix des places, très-élevé pour l'époque, était fixé à 5 fr. aux premières, 2 fr. 75 aux secondes, et 2 fr. au parterre.

En annonçant la première représentation de la célèbre comédienne, le journal les Affiches de Saumur (aujourd'hui l'Echo Saumurois) s'exprimait ainsi :

« Qu'est-il besoin de prévenir cette représentation par quelques éloges anticipés ? Le nom de M^{lle} Mars suffit pour exciter puissamment la curiosité, et, quelque élevé que soit le prix des places, quelque chagrin qu'il faille supporter, personne ne voudra manquer l'occasion d'aller voir et applaudir le talent le plus accompli qui ait paru sur la scène. Actrice inimitable, M^{lle} Mars, dont les grâces ne sauraient vieillir, fera longtemps encore le désespoir de celles qui aspireraient au dangereux honneur de lui succéder quelque jour ; comédienne admirable, M^{lle} Mars réunit toutes les qualités de l'art et de la nature, ou plutôt l'art chez elle n'est autre chose que la nature. Talma a été précédé de Lekain, de Larive ; Talma voit briller autour de lui Lafond, Joanny, Ligier, Victor ; et M^{lle} Georges a disputé le sceptre à M^{lle} Duchesnois... M^{lle} Mars seule est encore sans rivale !!! »

Nous donnerons quelques extraits des articles que le même journal a consacré aux trois représentations à Saumur de la grande artiste.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Avis administratif.

ARRÊTÉ

Concernant la conservation des Bâtimens militaires.

Le Maire de la ville de Saumur, Vu le règlement de police pris par le Maire de Saumur le 1^{er} juillet 1854, approuvé par le Préfet le 9 juillet, même année ;

Vu les lois des 16-24 août 1790 et 18 juillet 1837 ;

Considérant qu'il importe à la conservation des Bâtimens militaires qui dépendent de l'Ecole de cavalerie, de les préserver des ordures qui sont continuellement déposées le long des murs et notamment dans les angles ;

Qu'indépendamment de l'aspect dégoûtant que produisent ces dépôts, ils peuvent aussi compromettre la salubrité publique ;

Arrête :

Art. 1^{er}. Il est interdit de faire ou de déposer des ordures contre les murs ou près des murs des constructions militaires de la ville ; toute infraction sera réprimée conformément à la loi.

Art. 2. M. le Commissaire de police est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le 10 juillet 1876.

Le Maire, LECOY.

Cours public et gratuit de Viticulture

Professé par M. DU BREUIL,

A SAUMUR, DANS LA SALLE DE L'HOTEL-DE-VILLE.

Leçons théoriques.

Jeudi 13 juillet, à 9 h. 1/2 du matin.

Suite de l'entretien des vignobles. — Attache des ceps. — Ebourgeonnement. — Accolage des bourgeons. — Pincement. — Incision annulaire. — Rognage des bourgeons. — Effeuillement. — Renouveaulement des ceps.

Vendredi 14 juillet, à 9 h. 1/2 du matin.

Opérations contre les intempéries et les maladies.

UNE FÊTE A GENNES.

Le concours du Comice agricole de l'arrondissement de Saumur, qui se tiendra à

Gennes le dimanche 30 juillet prochain, sera pour cette petite ville l'occasion d'une fête brillante.

Il y aura :

Musique. — Jeux et divertissemens publics. — Mât de cocagne. — Courses, etc.

Ballon. — Illumination du clocher de l'ancienne église Saint-Eusèbe, placée d'une façon si pittoresque au sommet du coteau.

Feu d'artifice, tiré par M. Vincent jeune, artificier à Angers.

Enfin, Retraite aux flambeaux.

On voit que Gennes tient à honneur de célébrer dignement la fête agricole que le Comice de notre arrondissement organise dans ses murs.

Nous apprenons qu'un grand festival doit avoir lieu, le dimanche 6 août, au château de Chinon. Les musiques de Chinon, Loudun et Thouars apporteront leur concours à cette fête qui promet d'être très-brillante ; elle sera terminée par un feu d'artifice et l'embrasement des ruines du château.

Contravention à la loi sur le recensement des chevaux.

Deux propriétaires de chevaux du département de la Vienne, les sieurs Noué, demeurant à Benassais, et Bizard, demeurant à Thurageau, n'ayant pas obéi aux prescriptions de la loi en cette matière, ont été condamnés chacun à 50 fr. d'amende et aux dépens.

Il est question, paraît-il, de changer l'époque des vacances judiciaires.

Ces vacances qui, jusqu'ici, étaient fixées du 1^{er} septembre au 3 novembre, commencent désormais le 15 août pour finir le 15 octobre.

C'est du moins ce que demandent un grand nombre de magistrats et d'avocats, et il semble probable que cette modification sera adoptée.

Angers. — Le 40^e cuirassiers est rentré lundi matin du camp d'Eventard et a repris ses casernemens du Clon.

Le bataillon du 32^e de ligne, détaché depuis quelque temps au camp du Ruchard, et qui a passé vendredi à Saumur, est également rentré à Angers.

Parmi les lauréats du dernier concours pour l'emploi de sous-chef de musique dans l'armée figure M. Bouchard, trombone-solo à Angers, qui a obtenu le n^o 1.

M. Bouchard entre sous-chef de musique au 119^e de ligne.

AVIS AUX PROPRIÉTAIRES DE CHEVAUX.

On lit dans l'Indépendant d'Indre-et-Loire :

Nous apprenons que, depuis quelque temps, dans le canton de Vouvray seulement, plusieurs chevaux, une dizaine peut-être, viennent de périr subitement, sans que les soins les plus prompts et les plus intelligents aient pu les sauver. On nous assure que les fourrages nouveaux qui leur sont donnés un peu prématurément, vu la rareté des autres, pourraient bien y être pour quelque chose. Ce serait pour eux comme pour l'homme le pain chaud dont il n'est pas toujours bon de se charger l'estomac.

Faits divers.

On télégraphie de Boulogne-sur-Mer au Times qu'un bateau-pilote a débarqué dans ce port douze caisses contenant chacune environ un demi-quintal de dynamite, et qui avaient été rencontrées flottant au large du cap Grisnez.

D'autres bateaux de pêche ont aussi recueilli des caisses semblables qui, à ce que l'on croit, faisaient partie d'une cargaison dont le commandant du port de Douvres n'avait pas autorisé le débarquement, et que l'équipage effrayé avait jetées à la mer.

D'après les relevés officiels, le nombre des conscrits de 1875 n'a été que de 276,462, soit 20,042 de moins qu'en 1874.

Si l'on s'en rapporte aux renseignements fournis, le recrutement de 1876 ne fournira pas un chiffre supérieur à celui de 1875.

Depuis trois ans, il y a donc diminution dans le nombre des jeunes gens de vingt ans.

LA CHANSON DES DÉPUTÉS DE 1876.

Les ouvriers font le lundi
Dans la salle où la soif les mène ;
Les écoliers font le jeudi ;
Nous faisons toute la semaine.

Et, dans l'omnibus cahoté
Si l'on entend quelqu'un qui bâille,
On dira : C'est un député
Puisqu'il n'est jamais à Versailles.

Un inspecteur des écoles primaires demandait à une petite fille l'explication du mot *salairé*.

La petite fille ne comprenait pas bien la question.

— Voyons, dit l'inspecteur, pour mettre sur la voie cette naïve enfant, quand votre père rentre, le samedi soir, vous savez bien ce qu'il rapporte à la maison.

— Oh ! oui, monsieur, tous les samedis il rapporte son plumet.

On n'est jamais vendu que par les siens.

Dernières Nouvelles.

Versailles, 11 juillet, 3 heures.

Séat. — M. Paris étant retenu chez lui par une indisposition sérieuse, il est plus que probable que la commission de l'enseignement n'aura pas de séance.

Dans tous les cas, le rapport ne peut être lu et déposé aujourd'hui.

Il y a ce soir réunion des droites pour s'entendre sur le nom du successeur de Casimir Périer.

Chambre des députés. — Dans la séance d'hier 11 juillet, l'ordre du jour appelait la discussion de la loi municipale.

M. Le Pomellec, après avoir affirmé l'union du ministère et de la majorité, a demandé le renvoi à la commission pour préparer une loi définitive.

En d'autres termes, il a soutenu l'ajournement.

L'Union républicaine a pris les résolutions suivantes sur la loi municipale :

- 1^o Demander l'ajournement.
 - 2^o L'ajournement repoussé, s'abstenir si les bonapartistes proposent l'élection de tous les maires par les conseils municipaux.
- L'élection des présidents et des secrétaires des bureaux, Chambre des députés, a eu lieu hier mardi.
- Tous les élus sont radicaux.

On dit que les bonapartistes présenteront un amendement, dans la discussion sur la loi municipale, pour demander la nomination des maires par le suffrage universel.

Belgrade, 11 juillet.

Des nouvelles de l'armée de la Drina, en date d'hier, annoncent que la rive droite de cette rivière est entièrement débarrassée des Turcs.

Des nouvelles de l'armée de Timock, de la même date, annoncent que les Serbes poussent des reconnaissances jusqu'à Widdin.

Les volontaires arrivent en foule. Une canonnière turque a tiré sur Novocelo dont les Serbes s'étaient emparés. Quelques maisons ont été incendiées par les projectiles turcs. Les habitants ont pris les armes pour résister aux Turcs.

On ne sait rien de positif au sujet du correspondant qui aurait été tué et des deux qui auraient été blessés, mais on croit le fait inexact.

Vienne, 11 juillet.

Une dépêche officielle de Belgrade annonce que Mali Zwornick, enclave turque sur le territoire serbe, vis-à-vis du Grand-Zwornick, en Bosnie, a été pris après un combat dans lequel les Turcs ont eu 200 morts.

Les populations se soulèvent en masse et forment avant-garde à l'armée serbe.

La population turque de Widdin s'est réfugiée dans la citadelle, et les chrétiens seuls restent dans la ville.

Un combat acharné, qui a duré sept heures, a eu lieu à la frontière de Keschevaez le 6. Les Turcs, en nombre supérieur à celui des Serbes, étaient postés sur les hauteurs. Les Serbes leur ont pris des drapeaux et des armes, et ont occupé plusieurs villages.

Pour les articles non signés : P. GODET.

Quelque chose d'intéressant!
L'annonce de fortune de Samuel Heckscher senr, à Hambourg, qui se trouve dans le numéro d'aujourd'hui de notre gazette, est bien intéressante. Cette maison s'est acquise une si bonne réputation par le paiement prompt et discret des montants gagnés ici et dans les environs, que nous prions tous nos lecteurs de faire attention à son insertion de ce jour.

Voici le sommaire des gravures que l'Univers illustré a publié dans son numéro de la semaine dernière :

Tombes de la famille d'Orléans dans la crypte de la chapelle de Dreux; portrait de M. Jules Simon, sénateur, membre de l'Académie française; le vaisseau cuirassé italien le *Duilio*, récemment lancé à Castellamare; Salon de 1876: *Une bonne histoire*, tableau de M. Leo Herrmann; Exposition universelle de Philadelphie: vue générale du palais de l'exposition, édifice du Gouvernement des Etats-Unis, pavillon des Beaux-Arts, bâtiment de l'Agriculture, bâtiment de l'horticulture; Constantinople: la salle de la Bourse dans le quartier de Galata, la pointe du Sérail; une matinée-skating. — Rébus, problème d'échecs.

Dans ce numéro, l'Univers illustré continue la publication des *Lettres à Louise*, correspondance entièrement inédite de H. de Balzac. Toutes les per-

sonnes de goût voudront lire ces lettres de l'immortel auteur de la *Comédie humaine*, qui forment un petit roman plein de sentiment et d'esprit. — Disons enfin que l'Univers illustré offre en ce moment à ses abonnés une prime gratuite d'une valeur exceptionnelle: LE THEATRE DE GEORGE SAND, comprenant quatre beaux volumes.

Refusez toute contrefaçon. — N'acceptez que nos boîtes en fer-blanc, avec la marque de fabrique *Revalescière Du Barry*, sur les étiquettes.

SANTÉ A TOUS rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé dite :

REVALESCIÈRE
Du BARRY, de Londres

Trente ans d'un invariable succès, en combattant les dyspepsies, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, constipation, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, étourdissements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins,

intestins, membrane muqueuse, cerveau et sang. C'est en outre la nourriture par excellence qui, seule, réussit à éviter tous les accidents de l'enfance. — 88,000 cures, y compris celles de Madame la Duchesse de Castelluart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur professeur Warzer, etc., etc.

N° 65,476 : M. le curé Comparet, de dix-huit ans de dyspepsie, gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs nocturnes. N° 46,270 : M. Roberts, d'une consommation pulmonaire, avec toux, vomissements, constipation et surdité de 25 années. — N° 46,210 : M. le docteur médecin Martin, d'une gastralgie et irritation d'estomac qui le faisait vomir 15 à 18 fois par jour pendant huit ans. — N° 46,218 : le colonel Watson, de la goutte, névralgie et constipation opiniâtre. — N° 18,744 : le docteur-médecin Shorland, d'une hydropisie et constipation. — N° 49,522 : M. Baldwin, de l'épuisement le plus complet, paralysie de la vessie et des membres, par suite d'excès de jeunesse.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En 1/4 l., 2 fr. 25; 1/2 l., 4 fr.; 1 l., 7 fr.; 6 l., 32 fr.; 12 l., 60 fr. — Les *Biscuits de Revalescière*, en boîtes de 4, 7 et 60 francs. — La *Revalescière chocolatée*, en boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25 c.; de 24 tasses, 4 fr.; de 48 tasses, 7 fr.; de 576 tasses, 60 fr.; ou environ 10 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste-

les boîtes de 32 et 60 fr. franco. — Dépôt à Saumur, chez M. COMMON, rue Saint-Jean; M. GORBRAND, rue d'Orléans; M. BESSON, successeur de M. Texier; M. NORMANDINE, rue Saint-Jean; M. J. ROSSON, quai de Limoges, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du Barry et Co. (R)

CHEMIN DE FER DE POITIERS

Service d'été, à partir du 26 juin.

Départs de Saumur :		Arrivées à Poitiers :	
6 h. 20 m. matin.	11 — 30 —	10 h. 30 m. matin.	4 — 30 —
1 — 30 — soir.	7 — 40 —	9 — 7 — soir.	11 — 41 —
Départs de Poitiers :		Arrivées à Saumur :	
5 h. 50 m. matin.	10 — 45 —	9 h. 37 m. matin.	3 — 30 —
12 — 30 — soir.	6 — 20 —	7 — 39 — soir.	11 — 18 —

Tous ces trains sont omnibus.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 10 JUILLET 1876.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 % J. décembre.	68 5/8	3/8		Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. j. nov.	727 50	2 50		Canal de Suez, jouiss. janv. 70.	652 50	11 25	
4 1/2 % J. septembre.	99 20	85		Crédit Mobilier	145	1 25		Crédit Mobilier esp., j. juillet.	530		
5 % J. novembre.	106 05	40		Crédit foncier d'Autriche	435	5		Société autrichienne, j. janv.	550	20	
Obligations du Trésor, l. payé.	490			Charentes, 400 fr. p. j. aodt.	453 75	16 25		OBLIGATIONS.			
Dép. de la Seine, emprunt 1857.	927			Est, jouissance nov.	593 75	1 25		Orléans	319		
Ville de Paris, oblig. 1855-1860.	500	10		Paris-Lyon-Méditerranée, j. nov.	965	5		Paris-Lyon-Méditerranée.	316		
— 1865, 4 %	510	5		Midi, jouissance juillet.	750			Est	315		
— 1869, 3 %	376			Nord, jouissance juillet.	1310	5		Nord	320 75		
— 1871, 3 %	345			Orléans, jouissance octobre.	1005			Ouest	318		
— 1875, 4 %	478 75	1 25		Ouest, jouissance juillet, 65.	645			Midi	316		
Banque de France, j. juillet.	3600	5		Vendée, 350 fr. p. j. juillet.				Deux-Charentes	303 75		
Comptoir d'escompte, j. aodt.	670	5		Société parisienne du Gaz.	1207 50	17 50		Vendée	260		
Crédit agricole, 200 fr. p. j. juillet.	365	5		Société Immobilière, j. janv.	14 50	50		Canal de Suez	517		
Crédit foncier colonial, 250 fr.	337 50			C. gén. Transatlantique, j. juillet.	315						
Crédit foncier, act. 500 f. 250 p.	705	5									

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

GARE DE SAUMUR

Service d'été, 1^{er} mai 1876.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 8 minutes du matin, express-poste.	9 — 45 —	(s'arrête à Angers)
6 — 1 —	1 — 37 —	omnibus-mixte.
1 — 37 —	4 — 10 —	soir.
4 — 10 —	7 — 17 —	express.
7 — 17 —	10 — 37 —	omnibus-mixte.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 26 minutes du matin, direct-mixte.	8 — 20 —	omnibus.
9 — 41 —	12 — 38 —	express.
12 — 38 —	4 — 44 —	omnibus-mixte.
4 — 44 —	10 — 28 —	omnibus-mixte.
10 — 28 —		express-poste.

Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 44.

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

A VENDRE
Par lots, au gré des acquéreurs,
TERRAINS
Ayant une façade de 84 mètres sur l'avenue de la gare de la Vendée, de 30 mètres sur la rue de Nantilly, joignant d'autre côté la rue du Mouton.
S'adresser audit notaire. (332)

Etudes de M^e MÉHOUSAS, et de M^e ROBINEAU, notaires à Saumur.

A VENDRE
Par adjudication volontaire,
En l'étude de M^e MÉHOUSAS, notaire, rue Beaurepaire, à Saumur,
Le dimanche 16 juillet 1876, à midi.

LES IMMEUBLES
Ci-après désignés,
Dépendant de la succession de M^{lle} Adèle Fournier, de Courchamps.
Commune de Courchamps.
1° Cinq ares 50 centiares de vigne, aux Lisonneaux.
2° Un are 50 centiares de terre, à la Place.
Commune de Cizay.
3° Trente-trois ares de vigne, aux Gaudiins.
4° Cinq ares 50 centiares de vigne, au même lieu.
5° Onze ares de vigne, au même lieu.
6° Trente-trois ares de vigne, aux Gaudiins.
Commune de Rou-Marson.
7° Quatre ares 48 centiares de bois, au Maréage.
8° Un hectare 8 ares 75 centiares de bois, aux Vieilles-Vignes.
9° Soixante-dix-huit ares 26 centiares de bois, aux Vieilles-Vignes.
10° Neuf ares 47 centiares de bois, au canton du Puits.
11° Un hectare 39 ares 15 centiares de bois, aux Petites-Brondes.
12° Soixante-seize ares 55 centiares de bois, aux Bois-Foux.
S'adresser, pour tous renseignements, à M^e MÉHOUSAS, notaire, dépositaire du cahier des charges.

CHANGEMENT DE DOMICILE.
L'étude de M^e LE RAY, avoué, successeur de M^e CHEDEAU, est transférée rue de Bordeaux, 4.

Etude de M^e MÉHOUSAS, notaire à Saumur.

A VENDRE
A L'AMIABLE,
En totalité ou par parties,
LA
FERME DES NOYERS
Située à Russé, commune d'Allonnes,
Exploitée par les époux Breton-Richard.

Cette ferme, composée de bâtiments d'habitation et d'exploitation, terres, vignes, jardins, pâtures et prés, contient en totalité vingt hectares quatrevingt-treize ares deux centiares.
Les acquéreurs pourront entrer en jouissance par l'occupation au 1^{er} novembre 1876.
Toutes facilités seront données pour les paiements.
S'adresser, pour visiter la ferme et pour les renseignements :
1° A M. PAUL RATOUIS, juge de paix à Saumur;
2° A M. JOLY, ancien architecte à Saumur, rue de la Petite-Douve;
3° Et à M^e MÉHOUSAS, notaire, dépositaire des titres de propriété.

Etude de M^e MÉHOUSAS, notaire à Saumur.

A AFFERMER
PAR ADJUDICATION,
Le dimanche 23 juillet 1876, à l'heure de midi,
Pour trois, six ou neuf années, du 1^{er} septembre 1876,

LA CHASSE
SUR
LA TERRE DE POCÉ
Commune de Distré,
Superficie : 63 hectares,
ET SUR
LA TERRE DE LA BELORDERIE
Communes de Verrie, Trèves et Gennes,
Superficie : 203 hectares.
La terre de la Belorderie comprendra une maison avec servitudes, sise à Milly, pouvant servir de rendez-vous de chasse.
Communications faciles.
S'adresser, pour visiter, aux gardes particuliers, MM. Gustin NAY, à Rou-Marson, Humbert, à Milly, et à M^e MÉHOUSAS, dépositaire du cahier des charges. (290)

A LOUER
PRÉSENTMENT,
UNE MAISON
PROPRE AU COMMERCE
Située rue Saint-Nicolas, n° 29,
Beau rez-de-chaussée, cuisine, caves, chambres à coucher et grenier.
S'adresser à M. BRETON, propriétaire. (330)

M. ANJUBAULT
DENTISTE
Sera à SAUMUR les 15 et 16 de chaque mois, rue des Pâiens, 8.

LA
RÉFORME ÉCONOMIQUE
REVUE BI-MENSUELLE
Des Questions Sociales, Politiques, Pécuniaires, Scientifiques, Industrielles, Agricoles, Commerciales
Paraît le 1^{er} et le 15 de chaque mois
PAR LIVRAISONS DE 25 PAGES GRAND IN-8° (112 PAGES)
Tout abonné a droit à un abonnement d'un an au *DIEN PUBLIC*, moyennant 56 fr. au lieu de 70.
Prix de Numéros : 3 francs.
ABONNEMENTS :
Un an, 24 fr. 1/2; six mois, 12 fr. 1/2; trois mois, 6 fr.
Paris, Rue du Faubourg-Montmartre, 15

Epilepsie
guérie par voie de correspondance par le médecin spécialiste Dr KILLISCH, Neustadt DRESDE (Saxe). Plus de 8,000 succès.

LE
JOURNAL DU DIMANCHE
RECUEIL LITTÉRAIRE ILLUSTRÉ
Paraissant chaque semaine avec 16 pages de texte et gravures inédites et un morceau de musique.
ABONNEMENTS :
Un an, 8 fr. — Six mois, 4 fr.
Par un mandat sur la poste, au nom de l'Administrateur, place SAINT-ANDRÉ DES-ARTS, 11, à Paris.
La collection se compose actuellement de 30 volumes renfermant les ouvrages des meilleurs auteurs contemporains.
Le volume broché pour Paris 3 fr. d° pour les départements 4 fr.

Nouvelle annonce de fortune.
Les gains sont garantis par l'Etat.

Invitation à la participation aux chances de gains, aux grands tirages de primes garantis par le gouvernement du pays, dans lesquels plus de 8 millions 600,000 reichsmarcs doivent forcément sortir.

Dans ces tirages avantageux, contenant encore suivant prospectus seulement 84,500 lots, sortent les gains suivants, savoir : 1 gain évent. de 450,000 marcs, ensuite marcs 300,000, 150,000, 80,000, 60,000, 2 fois 40,000, 36,000, 8 fois 30,000, 24,000, 20,000, 12 fois 18,000 et 15,000, 19 fois 12,000 et 10,000, 4 fois 8000 et 6000, 69 fois 5000 et 4000, 263 fois 3000 et 2000, 436 fois 1500, 1400, 1200 et 1000, 1648 fois 600 et 300, 160 fois 240, 200 et 180, 28150 fois 142, 2975 fois 140 et 122, 9750 fois 94, 80, 66 et 38, marcs, qui sortiront en 6 parties dans l'espace de quelques mois.

Le premier tirage est officiellement fixé aux 20 et 21 Juillet a. e.

et le lot original entier coûte seulement..... francs 20,
le demi-lot original seulement..... francs 10,
le quart de lot original seulement..... francs 5,
et j'expédie ces lots originaux garantis par l'Etat (pas de promesses défectueuses) même dans les contrées les plus éloignées, contre envoi affranchi du montant, le plus commode dans une lettre chargée. Chaque participant reçoit de moi gratuitement avec le lot original aussi le prospectus original, muni du sceau de l'Etat et immédiatement après le tirage, la liste officielle, sans en faire la demande.

Le paiement et l'envoi des sommes gagnées se font par moi directement et promptement aux intéressés et sous la discrétion la plus absolue.

Chaque commande peut se faire par mandat de poste. On est prié d'adresser les ordres en toute confiance à
Samuel Heckscher senr,
Banquier et comptoir de change, à Hambourg (ville libre).

FABRIQUE DE TREILLAGES EN TOUS GENRES.

FANT
9, rue Saint-Nicolas, à Saumur.

Volières, Poulaiers, Faisanderies, Espaliers, Tambours à poissons, Cribles, beilles pour jardins, Entourages de tombes, Grillages pour vitraux d'églises, Cribles. (103)

LA SANTÉ PUBLIQUE
Hygiène et Médecine populaires,
Paraissant tous les jeudis, sous la direction d'un comité de médecins et d'hygiénistes
CONDITIONS D'ABONNEMENT
Paris, 4 francs par an. — Départements, 5 francs par an.
Bureaux, rue Garancière, 5, Paris.

Saumur, imprimerie de P. GODET.
Certifié par l'imprimeur soussigné.